

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire suppléant, Ghislain Brunet, les conseillères et le conseiller suivant : Cindy Boucher, Myriam Bruneau et Gaétan Morin.

Étaient également présent(e), le directeur général par intérim, Alain Letarte et l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Ghislain Brunet ouvre la séance à 19 h.

2024-02-030

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la greffière-trésorière adjointe, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024 et de la séance régulière du 15 janvier 2024;

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes de décembre 2023 au montant de 226 852,35 \$
- Liste des comptes de janvier 2024 au montant de 491 320,93 \$;
- Listes des salaires au montant de 77 594,39 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2024;

5.2 Dons, commandites et partenariats :

5.2.1 Demande de commandite - Club de patinage artistique de Macamic;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;

7.2 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus De 25 000 \$ pour l'année 2023;

7.3 Offre de service FQM Analyse, élaboration et révision de la Structure salariale;

7.4 Abrogation de la résolution 2024-01-019 – Vente d'immeubles pour Défaut de paiement des taxes municipales;

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Adoption du rapport annuel incendie 2023;

- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 10.1 Appel d'offres 2024-01 – Réfection de conduites et voirie - 8e avenue Ouest et 1re rue Ouest;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Offre de service pour l'analyse d'échantillon d'eau – Station de production d'eau potable;
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Prolongation de l'ouverture de la saison du centre Joachim-Tremblay;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14.1 Québec Réunifié / signer une lettre pour les familles québécoises;
- 14.2 Renouvellement du contrat de travail de Anick Goulet, superviseur en traitement des eaux;
- 14.3 Demande au gestionnaire du barrage La Sarre – Club Lions de Macamic;
- 15. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-02-031

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 8 JANVIER 2024 ET RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024 et régulière du 15 janvier 2024 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2024-02-032

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes de décembre 2023 au montant de 226 852,35 \$;
- b) Liste des comptes de janvier 2024 au montant de 491 320,93 \$
- c) Liste des salaires au montant de 77 594,39 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Le maire suppléant communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2024.

5.2 DONS, COMMANDITE ET PARTENARIATS

2024-02-033

5.2.1 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic commandite le Club de patinage artistique de Macamic en offrant la gratuité des locations de glace pendant la semaine de relâche selon les plages horaires disponibles du 4 au 8 mars 2024 ainsi que du mercredi 27 mars au samedi 30 mars 2024 de 13 h à 19 h à l'occasion de leur spectacle annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean Ouellet informe les élus qu'il est en désaccord avec l'augmentation des tarifs d'eau et d'égout pour les immeubles à logement. Il demande de réévaluer le tarif pour ces services afin de les rendre plus équitables. Monsieur Ghislain Brunet l'informe que lorsque le nouveau conseil sera en place, une réévaluation sera effectuée.

Monsieur Jean Ouellet demande également si la Ville pourrait s'engager à contribuer d'environ 10 % s'il obtient une subvention pour la construction d'un nouvel immeuble à logement à prix modique pour remplacer celui détruit par les flammes. Monsieur Ghislain Brunet l'informe que la Corporation de développement n'est plus active, mais que lorsque le nouveau conseil sera en place il se penchera pour remettre active la Corporation de développement.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2024-02-034

7.1 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 14 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmette à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplisse les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Morin et résolu :

QUE : La municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

7.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$

L'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe informe les membres du conseil que la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour l'année 2023 a été publiée tel que prévu à la Loi.

2024-02-035

7.3 OFFRE DE SERVICE FQM – ANALYSE, ÉLABORATION ET RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général par intérim, Alain Letarte et Marie-Pier Morin, consultante en ressource humaine à mandater la FQM à procéder à l'analyse, élaboration et révision de la structure salariale comme prévu dans l'offre de service du 29 janvier 2024 de la FQM.

QUE : Cette résolution abroge la résolution numéro 2024-01-025 adoptée le 15 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2024-02-036

7.4 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-01-019

Attendu que les propriétaires des immeubles pour défaut de paiement de taxes ont tous pris arrangement pour le paiement des taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La résolution No 2024-01-019 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-02-037

9.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL INCENDIE 2023

Il est proposé le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le rapport annuel incendie pour l'année 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

10. TRAVAUX PUBLICS

2024-02-038

10.1 APPEL D'OFFRE 2024-01 – RÉFECTION DE CONDUITES ET VOIRIE – 8^E AVENUE OUEST ET 1^{RE} RUE OUEST

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur des travaux publics, Marco Bédard à procéder à un appel d'offre pour la réfection de conduites et voirie sur la 8^e avenue Ouest et 1^{re} rue Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-02-039

11.1 OFFRE DE SERVICE POUR L'ANALYSE D'ÉCHANTILLON D'EAU – STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre de monsieur Benoît Barbeau, ing., PhD de Polytechnique Montréal pour l'analyse d'échantillon d'eau à la station de production d'eau potable au coût de 10 180 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2024-02-040

12.1 PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE LA SAISON DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la prolongation de l'ouverture du Centre Joachim-Tremblay pour la saison hivernale jusqu'au 12 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

13. RAPPORT DES COMITÉS

Le maire suppléant, Ghislain Brunet, la conseillère Cindy Boucher et le conseiller Gaétan Morin font rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2024-02-041

14.1 QUÉBEC RÉUNIFIÉ /SIGNER UNE LETTRE POUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général par intérim, Alain Letarte à signer pour et au nom de la Ville de Macamic la lettre de l'OBNL Québec réunifié pour les familles québécoises.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2024-02-042

14.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE ANNICK GOULET, SUPERVISEUR EN TRAITEMENT DES EAUX

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général par intérim, Alain Letarte à signer pour et au nom de la Ville de Macamic le renouvellement de contrat de travail de Annick Goulet, superviseur en traitement des eaux selon les conditions de travail négocié entre les parties;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-02-043

14.3 DEMANDE AU GESTIONNAIRE DU BARRAGE LA SARRE – CLUB LIONS DE MACAMIC

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QU' : Une demande soit faite au gestionnaire du barrage La Sarre afin de retarder l'ouverture du barrage pour avoir un niveau du lac assez élevé pour l'activité du tournoi de pêche du Club Lions de Macamic qui se déroulera le 24 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

16. Information du directeur général par intérim

Le directeur général par intérim, Alain Letarte informe les membres du conseil des dossiers en cours.

2024-02-044

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

Ghislain Brunet
Maire suppléant

Alain Letarte
Directeur général

Je, Ghislain Brunet, maire suppléant de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Ghislain Brunet
Maire suppléant